

DELIBERATION N° 89/2026/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 17 JUILLET 2026 A 9H00
A LA SALLE DE DELIBERATION « DANIELLE BREVET » DE LA CACL

APPROBATION DE LA DESIGNATION DES REPRÉSENTANTES DE LA CACL AUX COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS ET D'EXAMEN DE L'OCCUPATION DES LOGEMENTS (CALEOL) PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°56/2026/CACL.

Nombre de Conseillers en exercice : 55
Nombre de Procurations : 10

Nombre de Conseillers Présents : 40
Date de la convocation : 07 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi dix sept juillet à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Madame Sandra TROCHIMARA

ÉTAIENT PRÉSENTS : ADELSON Gilles – ADELSON Malika - AGESILAS Marc – ALLEN Dean-Nick – ALLEN Joël – AMBROISE Jean- Marc – ANATOLE Marc-Olivier – AZER monique – Joseph BELBRUN - BELIZAIRE Julner – BENOIT Marie-Sylvie — CASTOR Daniel — CHAMBRIER Jean-Philippe — DAOUDI Yahya - DENIZOT delphine – DIMANCHE Corine – DUFORT Darling – DUPUY marie-Antoinette – ELIBOX Thierry - FAUBERT Christian – FELIX serge — GUARD Jemêtre – HIDAIR LOUIS Laura – LABEAU Patrick – LAQUITAINE Jean – LOE-MIE Roland – MILZINK CINCINAT Yolande – NICOLAS Jean-Michel — PLENET Claude – PREVOT BOULARD Stéphanie – RIBAL AUBIN Dorothy –RICHE David - SAHA Erick Félipe - SAINT-HILAIRE Fabiola – SERVIUS Hélène – SILEBER Rolande – SMOCK Serge - TORVIC Eliodor – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia -

PROCURATIONS : METTELLA BOURDON donne procuration à Jean-Marc AMBROISE - PANELLE KARAM donne procuration à Joseph BELBRUN – CHENG TUNG Kenny donne procuration à Marie Sylvie BENOIT – BERTONI Dominique donne procuration à Patricia VICTOR – CLIFFORD Liser donne procuration à Serge FELIX – PIRIS VILHENA Rose marie donne Yahya DAOUDI – DELAR Seedna donne procuration à DUPUY Marie Antoinette – Farah GRISET-KHAN donne la procuration à Sandra TROCHIMARA – PAUL Hélène donne la procuration à Jemêtree GUARD – JACQUES Sandrine donne procuration à Serge SMOCK –

ÉTAIENT ABSENTS : AMOIDA Soebriena – CONTOUT Yari-Bernard – Eline GRAND EMILE – NEMOR Ismaël – PRINCE Emmanuel

INFORMATION Monsieur DUFAIL Serge est présent en remplacement d'un élu communautaire démissionnaire, Monsieur Olivier KONG – il ne prend pas part au vote à cette plénière.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Serge SMOCK

50 POUR	ADELSON Gilles – ADELSON Malika - AGESILAS Marc – ALLEN Dean-Nick – ALLEN Joël – AMBROISE Jean- Marc – ANATOLE Marc-Olivier – AZER monique – Joseph BELBRUN - BELIZAIRE Julner – BENOIT Marie-Sylvie — CASTOR Daniel CHAMBRIER Jean-Philippe — DAOUDI Yahya - DENIZOT delphine – DIMANCHE Corine – DUFORT Darling – DUPUY marie-Antoinette – ELIBOX Thierry - FAUBERT Christian – FELIX serge — GUARD Jemêtre – HIDAIR LOUIS Laura – LABEAU Patrick – LAQUITAINE Jean – LOE-MIE Roland – MILZINK CINCINAT Yolande – NICOLAS Jean-Michel — PLENET Claude – PREVOT BOULARD Stéphanie – RIBAL AUBIN Dorothy –RICHE David - SAHA Erick Félipe - SAINT-HILAIRE Fabiola – SERVIUS Hélène – SILEBER Rolande – SMOCK Serge - TORVIC Eliodor – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia - <u>PROCURATIONS</u> : METTELLA BOURDON donne procuration à Jean-Marc AMBROISE - PANELLE KARAM donne procuration à Joseph BELBRUN – CHENG TUNG Kenny donne procuration à Marie Sylvie BENOIT – BERTONI Dominique donne procuration à Patricia VICTOR – CLIFFORD Liser donne procuration à Serge FELIX – PIRIS VILHENA Rose marie donne Yahya DAOUDI – DELAR Seedna donne procuration à DUPUY Marie Antoinette – Farah GRISET-KHAN donne la procuration à Sandra TROCHIMARA – PAUL Hélène donne la procuration à Jemêtree GUARD – JACQUES Sandrine donne procuration à Serge SMOCK –
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 en date du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la CACL ;

Vu la Loi Égalité et Citoyenneté (LEC) du 27 janvier 2017 ;

Vu la loi du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) ;

Vu la délibération N°31/2020/CACL relative à l'adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020 – 2025 ;

Vu la délibération N°113/2020/CACL du 14 décembre 2020 portant approbation de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), valant document-cadre ;

Vu la délibération N°114/2020/CACL du 14 décembre 2020 portant approbation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID) ;

Vu la délibération N°182/2021/CACL portant désignation du représentant de la CACL aux CALEOL ;

Vu la délibération N°141/2024/CACL modifiant la délibération N°182/2021/CACL portant désignation des représentants de la CACL aux CALEOL ;

Vu la délibération N°26/2026/CACL en date du 20 avril 2026 portant élection de la Présidente de la CACL ;

Vu la délibération N°56/2026/CACL en date du 29 avril 2026 portant désignation des représentants dans les organismes extérieurs ;

Considérant l'avis favorable de la Commission « Aménagement, habitat, logement et renouvellement urbain » en date du jeudi 09 juillet 2026 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Mixte Finances et Bureau réunie en séance le mercredi 15 juillet 2026 ;

Considérant que les aides financières et les garanties d'emprunt accordées par la CACL aux bailleurs sociaux permettent à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de bénéficier de droits de réservation dans le parc locatif social ;

Considérant l'organisation des CALEOL par les bailleurs sociaux du territoire :

Bailleur social	Fréquence CALEOL
2ter Habitat	Chaque vendredi
Société d'Économie Mixte de Saint-Martin (SEMSAMAR)	Chaque lundi
La Guyanaise d'Habitation à Loyer Modéré (LG HLM)	Dernier mercredi de chaque mois
Société Immobilière Foncière d'Aménagement de la Guyane (SIFAG)	Calendrier à venir en fonction des livraisons attendues

Considérant la composition des CALEOL :



Considérant les orientations du PLH visant à :

- ✧ Affirmer le rôle de la CACL comme pilote de la politique intercommunale de l'habitat ;
- ✧ Faciliter les parcours résidentiels ;
- ✧ Prévenir et traiter les différentes formes d'habitat spontané ;
- ✧ Réhabiliter le parc existant dans une perspective d'amélioration durable du parc ;
- ✧ Renforcer le partenariat sur l'habitat.

Considérant qu'au renouvellement du Conseil Communautaire, l'Assemblée délibérante a procédé à l'adhésion de la CACL aux organismes extérieurs et désigné par délibération N°56/2026/CACL ses représentants ;

Considérant qu'après avoir obtenu l'accord de l'AP, la Présidente propose de renforcer la présence de la CACL aux CALEOL ;

Considérant le rapport de la Présidente de la CACL sur l'approbation de la désignation des représentantes de la CACL aux CALEOL portant modification de la délibération N°56/2026/CACL ;

Entendu l'exposé de Madame la Présidente, après avoir délibéré ;

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER} :

De prendre acte du rapport de la Présidente relatif à l'approbation de la désignation des représentantes de la CACL aux CALEOL portant modification de la délibération N°56/2026/CACL.

ARTICLE 2 :

D'approuver la modification de la délibération N°56/2026/CACL visant à désigner Madame Noa CLARKE, chargée de mission habitat social, en qualité de suppléante technicienne supplémentaire représentant la CACL au sein des CALEOL.

ARTICLE 3 :

De désigner les représentantes de la CACL aux CALEOL conformément au tableau ci-dessous :

Titulaire	Suppléantes
Élue : Madame Laura HIDAIR-LOUIS	Élue : Madame Darling DUFORT
	Technicienne : Madame Anne-Flore RIODIN
	Technicienne : Madame Noa CLARKE

ARTICLE 4 :

D'autoriser la Présidente à exécuter la présente délibération et à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Guyane sis 7 rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 17 juillet 2026

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

**LA PRÉSIDENTE DE LA CACL
MAIRE DE LA VILLE DE CAYENNE**

Sandra TROCHIMARA

Philippe NERON



ANNEXES : DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Annexe 1 : délibération N°182/2021/CACL

Annexe 2 : délibération N°141/2024/CACL

Annexe 3 : délibération N°56/2026/CACL

Annexe 4 : calendrier CALEOL 2ter Habitat

Annexe 5 : calendrier CALEOL LG HLM

SIGLES : ACRONYMES

AP	Assemblée Plénière
CACL	Communauté d'Agglomération du Centre Littoral
CALEOL	Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements
CAO	Commission d'Appels d'Offres
CCCL	Communauté des Communes du Centre Littoral
CCH	Code de la Construction de l'Habitation
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CIA	Convention Intercommunale d'Attribution
ELAN	Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
LEC	Loi Égalité et Citoyenneté
LG HLM	La Guyanaise d'Habitation à Loyer Modéré
LLS	Logement Locatif Social
LLTS	Logement Locatif Très Social
PLH	Programme Local de l'Habitat
PPGDID	Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur
SEMSAMAR	Société d'Économie Mixte de Saint-Martin
SIFAG	Société Immobilière Foncière d'Aménagement de la Guyane